

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le quinze juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre du Blavet (contexte sanitaire Covid-19), sous la présidence de Madame Armelle NICOLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en service : 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 09 Juin 2020

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Catherine LE STUNFF, Betty BARGUIL, Nathalie HOREL, Renée JEANNET, Sandrine LEFEUVRE, Françoise GUYONVARCH, Virginie LE GARREC, Murielle ROSIN, Laurence LE BOUILLE, Colette PÉRENNEC, Marianne LE BOURLIGU ;

Messieurs Christophe BENOIT, Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, David HELLEGOUARCH (arrivé à 20h10), Davy CATHERINE, Thierry LE TOUZO, Jean-Pierre FEIGEAN, Sylvain OLIVO, Philippe NOGUÈS, Eric LE RUYET,

Absents excusés ayant donné un pourvoir : Monsieur Stéphane PIGACHE,
Madame Francette CHAULOUX

A – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christophe BENOIT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire annonce la démission de la liste de Monsieur Yves PÉRAN « Ensemble forgeons notre avenir » en date du 29 Mai 2020 et précise avoir reçu confirmation de la demande par la Préfecture.

B – Approbation de la séance du Conseil Municipal du 25 Mai 2020

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Madame Le Maire annonce un point sur table :

Désignation des élus représentant le Conseil Municipal au sein du nouveau Conseil D'administration de l'EPCC Hennebont/Inzinzac-Lochrist.

1 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET VILLE

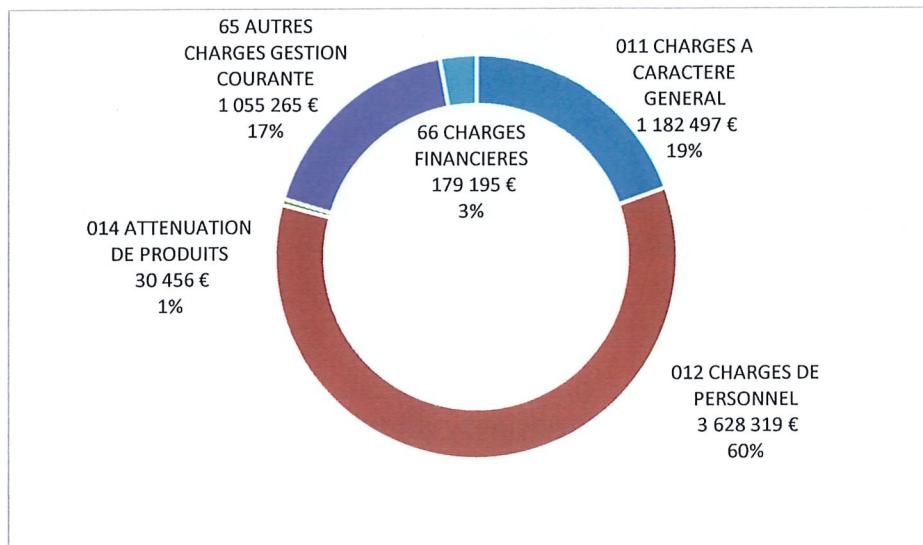
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – DEPENSES

Pour les comptes de l'exercice 2019, les **Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)** connaissent une diminution de 19 494,76 € soit un montant de 6 095 378,86 € contre 6.114 873,62 € en 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement sur 2019 ont été maitrisées (-0,32%) par rapport à 2018 pour rappel, les crédits ouverts au BP 2019 ont été diminués de 2,9%

CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 18/19	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 286 426,13	1 182 496,62	-103 929,51	-8,08%
60 ACHATS DE PRESTATION SERVICE		708 674,53	623 116,57	-85 557,96	-12,07%
61 SERVICES EXTERIEURS		357 807,18	380 011,63	22 204,45	6,21%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		170 420,78	130 951,28	-39 469,50	-23,16%
63 IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT		49 523,64	48 417,14	-1 106,50	-2,23%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	3 620 987,79	3 628 319,06	7 331,27	0,20%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		12 273,99	1 230,50	-11 043,49	-89,97%
63 IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT		54 697,96	97 081,45	42 383,49	77,49%
64 CHARGES DE PERSONNEL		3 554 015,84	3 530 007,11	-24 008,73	-0,68%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	1 760,32	30 456,32	28 696,00	1630,16%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 031 344,37	1 055 264,51	23 920,14	2,32%
66	CHARGES FINANCIERES	174 355,01	179 195,49	4 840,48	2,78%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	19 646,86	19 646,86	
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		6 114 873,62	6 095 378,86	-19 494,76	-0,32%
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	0,00		
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 078,77	387 454,72	262 375,95	209,769%
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		125 078,77	387 454,72	262 375,95	209,77%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 239 952,39	6 482 833,58	242 881,19	3,89%



A) Les charges à caractère général : 1 182 497 € (- 103 930€)

Ce chapitre accuse une diminution de 103 929€ par rapport à 2018 soit -8,08%. Les postes 60 et 62 ont notamment connu une baisse importante.

Les charges à caractère général comprennent 4 sections :

Articles 60 – Achats – Prestations – Services	623 116 €	(- 85 558 €)
---	-----------	--------------

	MONTANT	VARIATION 2017/2018	EN %
Prestation de services	153 693 €	- 4 507 €	- 2,85%
Energie/Electricité/Eau/Carburant	244 108 €	- 63 588 €	- 20,66 %
Matières et fournitures diverses	225 315 €	- 17 463 €	- 7,19 %

Les variations se justifient par :

- Une forte diminution du poste énergie/electricité. Des travaux d'économie d'énergie ont été réalisés sur la Commune notamment sur l'éclairage public avec la mise en place d'un éclairage à LED. Des travaux de rénovation d'énergie dans les bâtiments publics ont également débuté.
- S'agissant de la restauration collective, les dépenses 2019 sont moins élevées que celles de 2018 (- 3 547 €). On notera la réactualisation des tarifs appliqués par Convivio en 2019 (+ 2,94%). On

relève aussi une diminution du nombre de repas (66 295 repas en 2018 contre 64 140 repas en 2019)

- Les dépenses de fournitures administratives ont subi une diminution de 35,75% (21 455€ en 2018 contre 13 784€ en 2019).

Cette diminution est due :

- 1- A la dématérialisation des Actes vers la Préfecture (délibérations- arrêtés- marchés publics)
- 2- Choix d'un nouveau fournisseur de fournitures

Article 61 – Services extérieurs	380 012 €	(+ 22 204€)
----------------------------------	------------------	-------------

Article où l'on retrouve les postes d'entretien des terrains, bâtiments, véhicules, tous les contrats de location et maintenance, ainsi que les contrats d'assurances (responsabilité civile, bâtiments, véhicules...).

On retiendra sur 2019 :

une augmentation :

- 1- du compte 611 « contrats de prestations de services » (+ 58 652€), dépenses intervenues notamment dans le cadre de la démarche « Condition de Vie au Travail »
- 2- du compte 6185 « frais de colloques et séminaires » (+10 610€), dépenses occasionnées par l'organisation du congrès des Maires

une diminution :

- 1- du compte 615232 « entretien et réparation de réseaux » (- 14 485€). Il a été mis fin au contrat de maintenance de l'éclairage public avec Morbihan Energies à compter du 2ème semestre 2019

Articles 62 – Autres services extérieurs	130 951 €	(-39 469 €)
--	------------------	-------------

S'agissant du compte du compte 62875 « versement aux communes membres du GFP », une diminution de 29 014€ est constatée. Il s'agit de la contribution versée à Lorient Agglomération dans le cadre du transfert de compétences « eaux pluviales ». Cette contribution est désormais réglée au chapitre 014 « atténuations de produits ».

Le compte 6232 « fêtes et cérémonie » accuse une baisse de 16 076€ par rapport à 2018. Des dépenses concernant l'année 2017 ont été imputées sur l'exercice 2018.

Le compte 6227 « frais d'actes et de contentieux » est en augmentation de 3 385€ par rapport à 2018. Des honoraires d'avocats ont été réglés dans le cadre d'un contentieux concernant un contrat de prévoyance

Le compte 6262 « frais de télécommunications » enregistre une augmentation de 6 003 € par rapport à 2018. Un changement de contrat et de prestataire a été effectué en 2019 concernant la téléphonie fixe. Un remboursement de l'ancien prestataire sera constaté en 2020.

Article 63 – Impôts/Taxes/Versement	48 417 €	(- 1 106 €)
-------------------------------------	-----------------	-------------

Essentiellement, la taxe foncière de la Commune à hauteur de 37 361 € et la redevance spéciale versée à Lorient agglo pour 11 056 €.

Les charges à caractère général représentent 19,40 % des DRF

B) Les frais de personnel	3 628 319€	(+ 7 331,27 €)
----------------------------------	-------------------	----------------

Les charges de personnel augmentent de 0,20% comparées à 2018.

La variation se justifie par :

- 2 recrutements d'apprenti + 1 PEC (Parcours Emplois Compétences)
- Recrutement d'un attaché de conservation du patrimoine à l'écomusée
- Recrutement de saisonniers à l'écomusée
- Recrutement d'un renfort au Secteur bâtiments (ateliers)
- Paiement des heures de dimanche dans le cadre des élections Européennes

Cependant, les frais de personnel en charge résiduelle (déduction faite des atténuations de charges) représentent la somme de 3 420 452€ en 2019 contre 3 497 661€ en 2018.

**Les dépenses de personnel représentent 56,11% des DRF avec les atténuations de charges
(57,20% en 2018)**

C) Atténuations de produits	30 456€	(+ 28 696 €)
------------------------------------	----------------	--------------

Ce chapitre retrace la dépense relative à la contribution versée à Lorient Agglomération dans le cadre du transfert de compétences « eaux pluviales

D) Les autres charges de gestion courante :	1 055 265 €	(+ 23 920 €)
--	--------------------	--------------

Ces charges représentent 1 055 265€ en 2019 contre 1 031 345€ en 2018 soit une augmentation de 2,3 %.

	MONTANT	VARIATION 2019/2018	EN %
Participation charges intercommunales	70 924 €	- 9 874 €	-11,2%
Dont complexe aquatique	29 817 €		
Subvention fonctionnement CCAS	180 000 €		
Subvention aux associations et écoles	247 000 €	+ 31 864 €	+ 14,8%
Dotation budget annexe des Forges	50 000 €		
Dotation à l'EPCC	376 930 €	- 70 €	

Les subventions aux associations et aux écoles privées sont réparties comme suit :

- 136 146€ pour les associations, dont 9 148€ pour la cabane à pains

- 103 156,27€ pour les écoles privées. Il est à noter que le coût d'un élève scolarisé en classe de maternelle a fortement augmenté, 1 446€ en 2019 contre 525€ en 2018
- 1 701 € ont été également versés dans le cadre de la campagne de ravalement
- 3 200€ pour l'achat de vélo électrique.
- 385 € pour les nids de frelons.

Les autres charges de gestion courante représentent 17,31 % des DRF

E) Les frais financiers	179 195€	(+4 840€)
--------------------------------	-----------------	------------------

Ces frais sont en augmentation de 4 840€ rapport à 2018

Les intérêts des emprunts représentent la somme de 179 733€ contre 179 204€ en 2018.
 Les ICNE intérêts des emprunts représentent la somme de – 1 038€ en 2019 contre – 5 850€ en 2018
 Le paiement des échéances concernant l'emprunt de 1 500 000€ contracté en 2018 dans le cadre de l'aménagement de Pen Er Prat a débuté en 2019

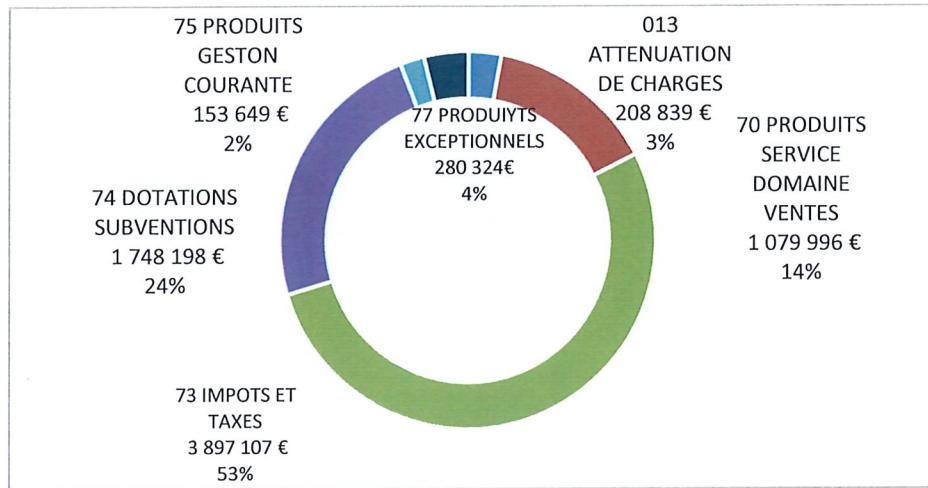
F) Autres dépenses- Opérations d'ordre	387 455 €
---	------------------

- Amortissement Indemnité de remboursement anticipé emprunt Dexia	12 000 €
- Dotation aux amortissements (042)	103 904 €
- Ecritures de transferts budget Ville/ Budget lotissement	271 400 €

2 – RECETTES

Pour 2019, **les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)** augmentent de 325 936 € par rapport à 2018, soit + 4,6% pour s'établir à 7.368 147 € (contre 7 042 211 € en 2018).

CHAPITRE	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 18/19
O13	ATTENUATION DE CHARGES	123 327,11	208 838,92	85 511,81 69,34%
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	1 069 733,94	1 079 995,97	10 262,03 0,96%
73	IMPOTS ET TAXES	3 748 834,37	3 897 106,59	148 272,22 3,96%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	1 738 769,77	1 748 198,13	9 428,36 0,54%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	141 406,97	153 648,89	12 241,92 8,66%
76	PRODUITS FINANCIERS	51 444,43	34,27	-51 410,16 -99,93%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 694,00	280 323,82	111 629,82 66,17%
79	TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		7 042 210,59	7 368 146,59	325 936,00 4,63%
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	108 525,27	119 668,82	11 143,55 10,3%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		108 525,27	119 668,82	11 143,55 10,27%



A) Produits/Services/Domaine/Vente : **1 079 996 €** (+ 10 262 €)

Pour ce poste, les recettes les plus significatives sont :

	MONTANT	VARIATION 2018/2017	EN %
Repas cantine scolaire et ALSH	195 333 €	- 9650 €	- 4,7%
Centre aéré/Garderie scolaire/EJF	129 509 €	+ 3 396 €	+ 2,7%
Activités culturelles (musée + médiathèque)	14 205 €	+ 934 €	+ 7,04%
Redevance occupation domaine public	659 603 €	+ 13 173 €	+ 2%

A noter la baisse significative du compte 7067 (- 9 650 €), moins de repas ont été consommés en 2019 (- 2155 repas)

S'agissant de la redevance d'occupation du domaine public, cela concerne l'occupation du site de Kermat pour 634 934 € et 24 669 € pour au titre de la RODP, antennes téléphoniques).

Ces recettes représentent 14,6 % des RRF

B) Impôts et taxes : **3 897 106 €** (+ 148 272 €)

Les contributions directes (rôles supplémentaires compris) d'un montant de 3 228 307 €, sont en progression de 114 011 € par rapport à 2018.

	MONTANT	VARIATION 2019/2018	EN %
Dotation solidarité communautaire	116 000 €	-	
F.P.I.C.	126 514 €	- 96 €	
Taxes sur pylônes électriques	150 476 €	+ 3 720 €	+ 2,5%
Taxe sur l'électricité	82 378 €	- 3 285 €	- 3,8%
Taxe additionnelle droits mutations	191 898 €	+ 33 720 €	+ 21,3%
Taxes foncières et d'habitation	3 218 298 €	+ 107 025 €	+ 3,44%

Evolution du FPIC depuis 2014

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	attendu 2020
FPIC	75 849	126 115	133 754	128 787	126 514	126 610	124 000

Evolution des produits perçus de 2014 à 2019

Années Taxes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TH (Taxe Habitation)	1 144 686,00 €	1 195 884,00 €	1 177 603,00 €	1 216 223,00 €	1 239 846,00 €	1 287 106,00 €
TFB (Foncier Bâti)	1 638 492,00 €	1 695 530,00 €	1 712 125,00 €	1 754 897,00 €	1 797 813,00 €	1 857 502,00 €
TFNB (Foncier Non Bâti)	71 027,00 €	71 680,00 €	72 654,00 €	72 868,00 €	73 614,00 €	73 690,00 €
TOTAL	2 854 205,00 €	2 963 094,00 €	2 962 382,00 €	3 043 988,00 €	3 111 273,00 €	3 218 298,00 €
Evolution en %		3,82%	-0,02%	2,75%	2,21%	3,44%

Impôts et taxes représentent 52,9 % des RRF

C) Dotations/Subventions/Participations : **1 748 198 €** (+ 9 428 €)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) comprenant la Dotation Forfaitaire, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) s'élève à 1 352 161 € contre 1 337 823 € en 2018 (+ 14 338 €)

	MONTANT	VARIATION 2018/2019	EN %
Dotation forfaitaire	933 543 €	+ 647 €	+ 0,5%
DSR	266 380 €	+ 10 006 €	+ 3,9%
DNP	152 238 €	+ 3 685 €	+ 2,5%
DGD – Solde de la dotation versée dans le cadre de la révision en cours du PLU	6 768 €	+ 5 966 €	+ 744%

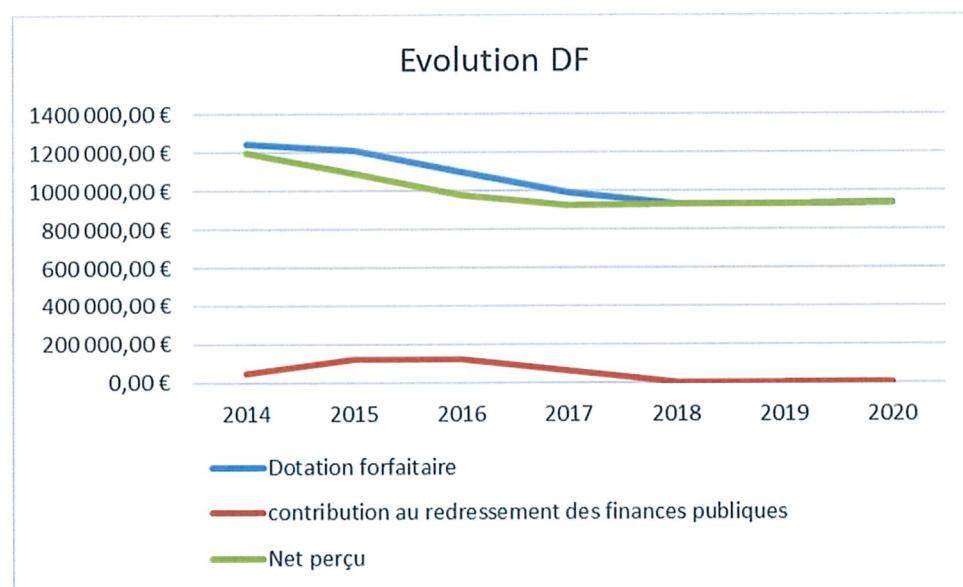
- **La dotation Forfaitaire (DF)**

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dotation forfaitaire	1 245 272,00 €	1 208 273,00 €	1 098 376,00 €	987 477,00 €	932 896,00 €	933 543,00 €	936 594,00 €	7 342 431,00 €
contribution au redressement des finances publiques	47 763,00 €	120 349,00 €	122 152,00 €	63 911,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	354 175,00 €
Net perçu	1 197 509,00 €	1 087 924,00 €	976 224,00 €	923 566,00 €	932 896,00 €	933 543,00 €	936 594,00 €	6 988 256,00 €

Evolution de la DF depuis 2014

De 2014 à 2017, la Commune a contribué pour la part Dotation Forfaitaire à hauteur de 354 175€ au redressement des finances publiques.



- **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

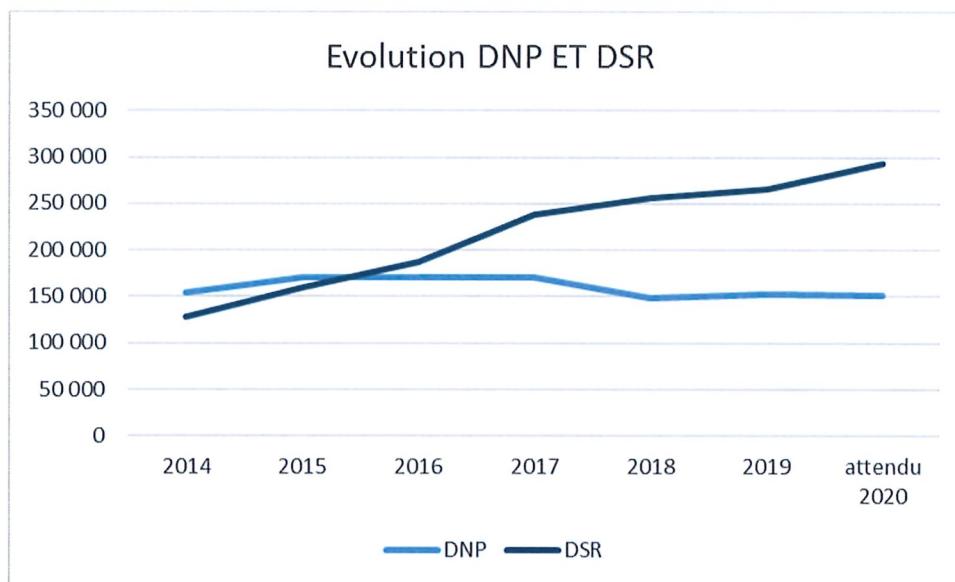
La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal

- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-20 du CGCT, la dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Evolution de la DNP et DSR depuis 2014

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	attendu 2020
DNP	154 186	170 362	170 694	170 497	148 553	152 238	151 561
DSR	128 094	159 062	187 077	237 712	256 374	266 380	292 668



Les Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB) : **155 164 €** (+ 6 257 €)

Participations/Subventions : **234 103 €** (- 17 135 €)

	MONTANT
FCTVA - part fonctionnement	6 632 €
Etat – Contrats aidés	9 640 €
Département	12 209 €
CAF (CEJ, ALSH, PSO...)	205 622 €

Ces dotations représentent 23,7 % des RRF

La baisse des recettes est due notamment à la fin de certains contrats aidés et de fait des aides accordées par l'Etat : 9 640€ contre 50 845€ en 2018

D) Autres produits de gestion courante

- Revenus des immeubles communaux	153 649 €	(+ 12 242€)
-----------------------------------	------------------	-------------

E) Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	280 324 €	(+ 111 630 €)
--	------------------	---------------

- Transfert budget « Ville » vers budget lotissement	271 400,00 €
- Vente parcelle rue des Coudriers	3 200,00 €
- Différentes régularisations	5 724,00 €

F) Opérations d'ordre - Travaux en Régie :	119 669 €
---	------------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 18/19	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 266,55	44 548,02	10 281,47	30,00%
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 700,00	0,00	-37 700,00	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 595,53	14 886,64	-25 708,89	-63,33%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	722 335,67	49 646,08	-672 689,59	-93,13%
OP 101	MAIRIE	134 285,40	69 392,26	-64 893,14	-48,32%
OP 102	ECOLES	94 502,03	46 682,66	-47 819,37	-50,60%
OP 103	ENFANCE JEUNESSE	23 784,83	872 662,60	848 877,77	3568,99%
OP 104	ENTRETIEN RESTAURATION	12 692,62	12 174,73	-517,89	-4,08%
OP 105	CULTURE ET SON PATRIMOINE	5 934,14	2 653,92	-3 280,22	-55,28%
OP 106	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	20 685,87	55 310,12	34 624,25	167,38%
OP 107	ADAP	12 273,42	11 193,25	-1 080,17	-8,80%
OP 108	EGLISES CHAPELLES ET CIMETIERES		36 452,59	36 452,59	
OP 109	SPORT	15 709,88	13 360,24	-2 349,64	-14,96%
OP 110	VOIRIE ET RESEAUX	372 999,82	1 556 348,27	1 183 348,45	317,25%
OP 111	SERVICES TECHNIQUES	22 388,33	5 348,21	-17 040,12	-76,11%
OP 112	COMMUNICATION ET CITOYENNETE		6 788,41		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 550 154,09	2 797 448,00	1 247 293,91	80,46%
10226	TAM	0,00	2 843,45	2 843,45	
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	496 052,46	577 864,86	81 812,40	16,49%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	538,70	332,00	-206,70	-38,37%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	261,00	239,00	-22,00	-8,43%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		496 852,16	581 279,31	84 427,15	16,99%
O22	DEPENSES IMPREVUES			0,00	

TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		2 047 006,25	3 378 727,31	1 331 721,06	65,06%
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	108 525,27	119 668,82	11 143,55	10,27%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		108 525,27	119 668,82	11 143,55	10,27%
	TOTAL	2 155 531,52	3 498 396,13	1 342 864,61	62,30%

A noter l'inscription 830 787,80 € de restes à réaliser 2019 sur l'exercice 2020 :

Les restes à réaliser concernent les engagements 2019 non mandatés à ce jour, les principales opérations sont les suivantes:

PLU -Frais réalisation documents d'urbanisme	3 646,00 €
Etude salle polyvalente	13 080,00 €
autres matériels- divers matériels	6 985,25 €
Agencement, aménagements	71 378,40 €
Fouilles archéologique-solde	
constructions- travaux sur bâtiments	532 000,11 €
remplacement chaudière école la Forgerine	
Solde honoraires base nautique	
Solde honoraires Maison enfance	
travaux sur sanitaires école la forgerine	
Honoraires-Travaux nouveaux Laminoirs	
Travaux aménagement- voirie	203 698,04 €
Marché Cotillon- solde	
Etudes paysagères parc de Kerprat	
Etudes paysagères et urbaine D145	
Participations à (Morbihan énergie)	
solde honoraires aménagement voie Pen Er Prat	
solde honoraires aménagement voie Pen Er Prat	
Marché de voirie 2019 Le Rudet-Kerguer-Loti-Herriot-	
Marché de voirie Rues du puits- Lann Ménard...	
PMD- Marquage pastilles blanches	
TOTAL	830 787,80 €

On totalise 2 797 448 € de dépenses d'équipement sur 2019, sont présentées ci-dessous les plus grosses opérations payées sur 2019 :

Maison de l'enfance :	858 155 €
Voirie: rue Lan Ménard, du puits,	660 532 €
Henriot, du bois, des lauriers	
Quartier de Cotillon	
Aménagement Pen Er Prat:	530 328 €
Travaux de fouilles archéologiques	168 479 €
Matériels et équipements tous services	106 040 €
Travaux autres bâtiments communaux	54 530 €

Base nautique parking:	40 587 €
Travaux écoles	28 622 €
Travaux sur la Mairie :	18 889 €
Travaux église de Penquesten :	26 101 €
Travaux ADAP :	11 193 €

2- RECETTES

CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 18/19	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	197 331,37 €	345 827,78	148 496,41	75,25%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 597,00 €	1 000 000,00	-597,00	-0,06%
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 197 928,37	1 345 827,78	147 899,41	12,35%
10222	FCTVA	137 183,00 €	168 311,00	31 128,00	22,69%
10223	TLE	459,00 €	1 272,00	813,00	177,12%
10226	TAM	63 899,22 €	102 434,42	38 535,20	60,31%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP	922 100,00 €	1 574 655,70	652 555,70	70,77%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	- €	361,73	361,73	#DIV/0!
024	PRODUITS DE CESSIONS	- €		0,00	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 123 641,22	1 847 034,85	723 393,63	64,38%
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	2 321 569,59	3 192 862,63	871 293,04	37,53%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €		0,00	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	125 078,77 €	387 454,72	262 375,95	209,77%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	125 078,77	387 454,72	262 375,95	209,77%
	TOTAL	2 446 648,36	3 580 317,35	1 133 668,99	46,34%

A noter l'inscription de **634 566,01 €** de restes à réaliser 2019 sur l'exercice 2020 répartis comme suit :

Subvention base nautique	16 000,00 €
Subvention travaux accessibilité Mairie	7 500,00 €
Subvention sécurisation des écoles	2 436,92 €
Subvention travaux Maison enfance (60%)	288 461,24 €
Subvention DETR sécurisation nouveaux laminoirs (70% de 125 000€)	87 500,00 €
Subvention fouilles	105 545,62 €
PDIC 2018	12 510,00 €
PDIC 2019	10 800,00 €
Subvention PST travaux de voirie	20 198,96 €
emprunt CAF Maison enfance (solde)	83 613,27 €
TOTAL	634 566,01 €

Ont été encaissées en 2019, les recettes suivantes :

- FCTVA – part investissement : 168 311 €
- TLE – Taxe d'aménagement : 103 706 €
- Subventions – base nautique-Maison de l'enfance (acomptes)- fouilles archéologiques – accessibilité de la Mairie : 345 837 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET VILLE - RESULTATS

CA 2019

FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES 2019	6 482 833,58
RECETTES 2019	7 487 815,41
RESULTAT 2019	1 004 981,83
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2018 REPORTÉ	-
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	1 004 981,83

INVESTISSEMENT

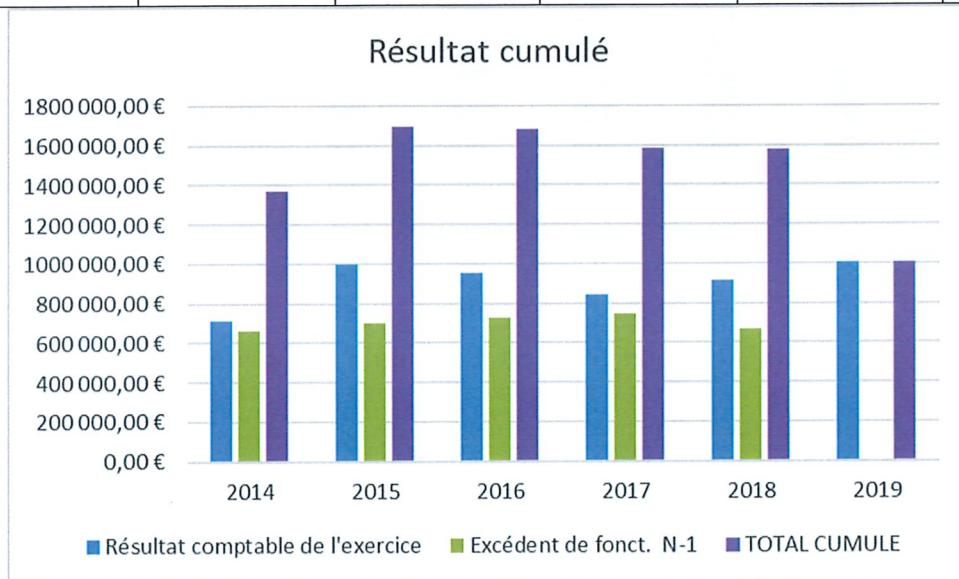
	REALISE	RAR 2019	RESULTAT 2019
DEPENSES 2019	3 498 396,13	830 787,80	4 329 183,93
RECETTES 2019	3 580 317,35	634 566,01	4 214 883,36
RESULTAT 2019	81 921,22	-	114 300,57
DEFICIT INVESTISSEMENT 2018 REPORTÉ	-	150 917,65	-
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	- 68 996,43	-	265 218,22

CUMUL

DEPENSES 2019	9 981 229,71
RECETTES 2019	11 068 132,76
RESULTAT 2019	1 086 903,05
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2018 REPORTÉ	-
DEFICIT INVESTISSEMENT 2018 REPORTÉ	- 150 917,65
RESULTAT CUMULE 2019	935 985,40
RAR DEPENSES 2019	830 787,80
RAR RECETTES 2019	634 566,01
RESULTAT 2019 GLOBAL RAR COMPRIS	739 763,61

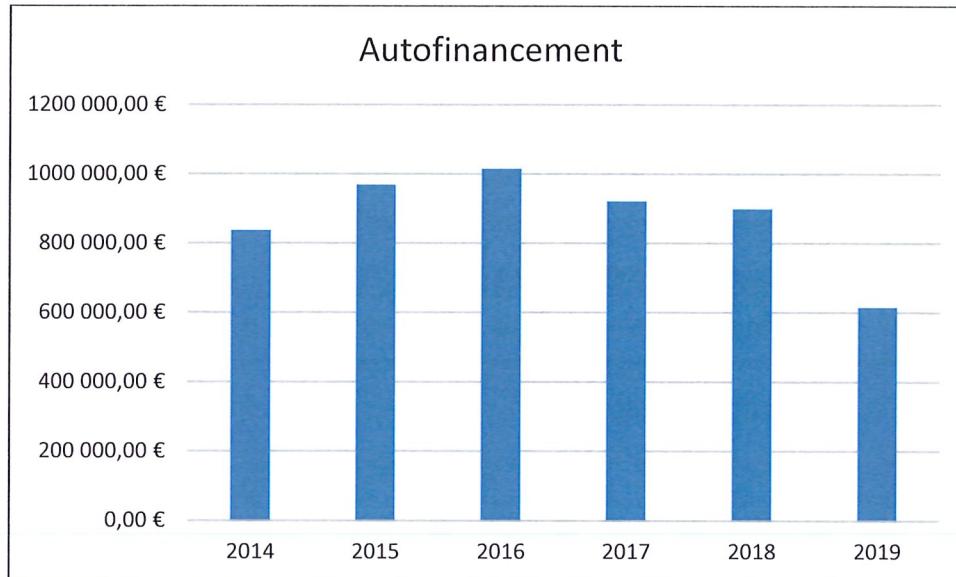
Evolution du résultat cumulé de l'exercice de 2014 à 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat comptable de l'exercice	711 148,26 €	995 588,58 €	956 176,57 €	839 244,38 €	910 783,47 €	1 004 981,83 €
Excédent de fonct. N-1	660 373,78 €	696 522,04 €	723 108,13 €	746 727,85 €	663 872,23 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 371 522,04 €	1 692 110,62 €	1 679 284,70 €	1 585 972,23 €	1 574 655,70 €	1 004 981,83 €



Evolution de l'autofinancement de 2014 à 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autofinancement	837 800,00 €	969 002,00 €	1 015 099,00 €	922 100,00 €	900 000,00 €	616 311,00 €



Il est à noter que le montant de l'autofinancement 2019 est à la baisse. Ceci est dû au fait que le résultat de l'année 2018 a été entièrement viré sur la section d'investissement. Aucun report excédentaire n'a été conservé en section de fonctionnement sur le BP 2019 « 002 »

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - DONNEES FINANCIERES

Epargne de Gestion = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette (179 195,49 €).

Elle mesure l'**épargne** dégagée dans la **gestion** courante hors frais financiers.

Epargne brute = Epargne de gestion – intérêts de la dette

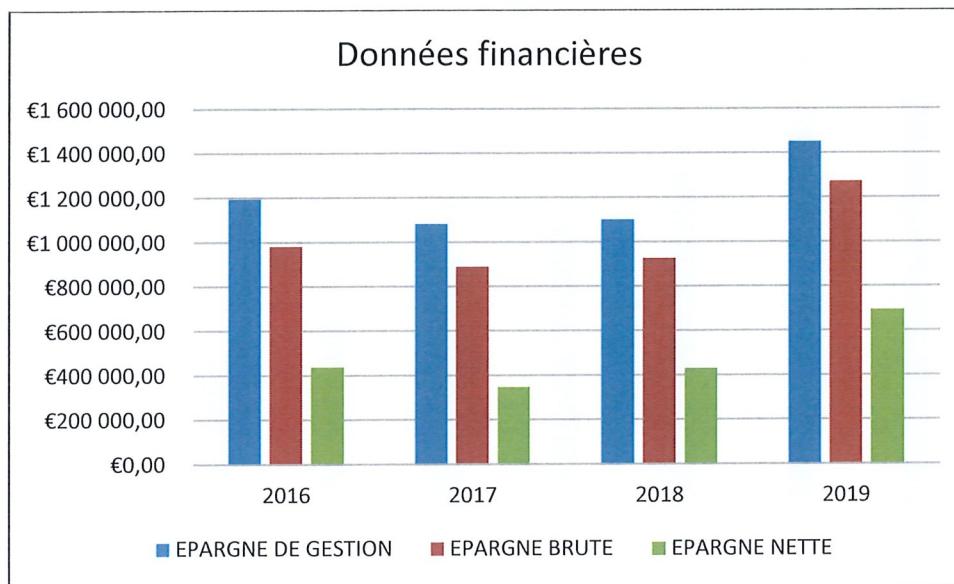
L'**épargne brute** représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi **autofinancement brut** finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute – remboursement du capital de l'emprunt (577 864 €)

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	2016	2017	2018	2019
EPARGNE DE GESTION	1 196 470,35 €	1 082 785,00 €	1 101 691,98 €	1 451 963,22 €
EPARGNE BRUTE	981 769,14 €	890 222,62 €	927 336,97 €	1 272 767,73 €

EPARGNE NETTE	439 137,46 €	348 337,98 €	431 284,51 €	694 902,87 €
---------------	--------------	--------------	--------------	--------------



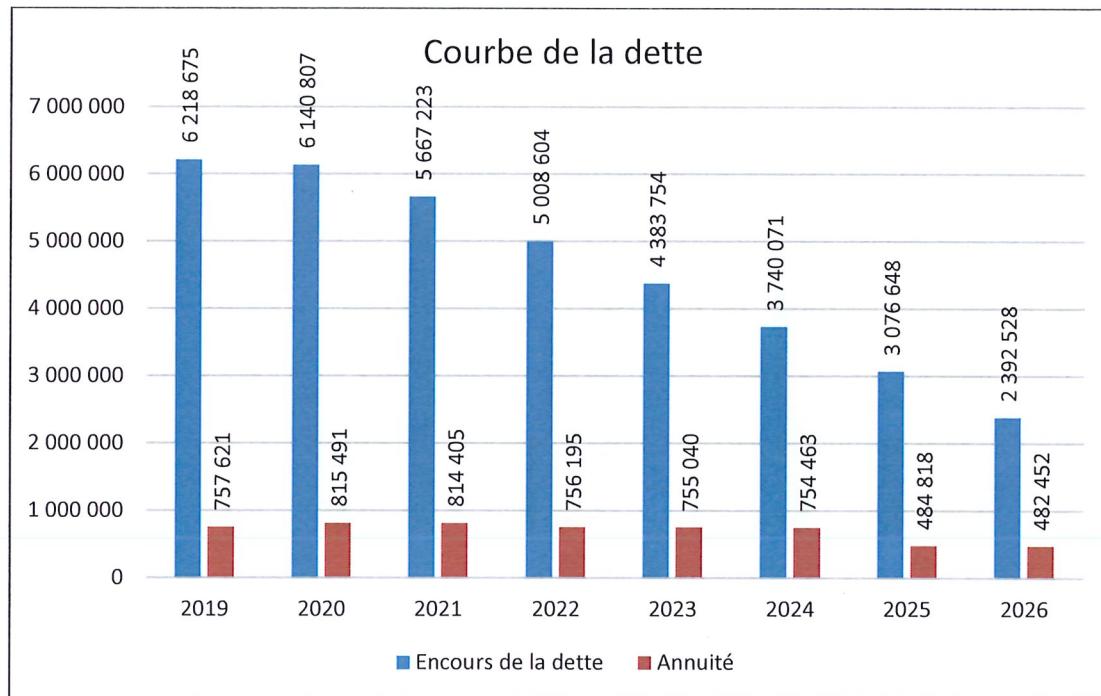
Encours de la dette diminue par rapport à l'année précédente 6 140 807 € au 31/12/19 contre 6 218 667 € au 31/12/2018 soit 922 €/habitant (6 657 habitants au 01/01/2020)
938 € / habitant en 2018

Le remboursement du capital représente 45,4% de l'épargne brute

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Montant/Année	2016	2017	2018	2019
Capital en KE	5 727	5 214	6 218	6 140
Par Habitant en KE	871	789	938	922
Population	6 575	6 601	6 626	6 657
Epargne Brute en KE	981	890	927	1 272
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	5,8	5,9	6,7	4,8

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.
Le seuil de vigilance s'établit généralement à 10 ans



Endettement pluriannuel

Sur proposition du
après avis de la
Finances du
municipal

- **DELIBERE** sur administratifs Madame Maire, après budget primitif modificatives
- **DONNE ACTE** du compte peut se résumer

Année	Capital
2020	647 554,16 €
2021	658 619,49 €
2022	624 850,31 €
2023	643 682,03 €
2024	663 423,77 €
2025	684 120,06 €
2026	432 381,21 €
2027	441 790,18 €
2028	359 899,61 €
2029	316 632,49 €
2030	320 562,82 €
2031	285 844,83 €
2032	110 416,51 €
2033	100 000,00 €
2034	25 000,00 €
2035	- €

Bureau Municipal, et
Commission n°2
08/06/2020, le Conseil

les comptes
2019, dressés par
Armelle NICOLAS,
s'être fait présenter le
et les décisions
de l'exercice considéré,
de la présentation faite
administratif, lequel
ainsi :

CA 2019

FONCTIONNEMENT

REALISE

DEPENSES 2019	6 482 833,58
RECETTES 2019	7 487 815,41
RESULTAT 2019	1 004 981,83
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2018 REPORTÉ	-
RESULTAT CUMULÉ FONCTIONNEMENT	1 004 981,83

INVESTISSEMENT

	REALISE	RAR 2019	RESULTAT 2019
DEPENSES 2019	3 498 396,13	830 787,80	4 329 183,93
RECETTES 2019	3 580 317,35	634 566,01	4 214 883,36
RESULTAT 2019	81 921,22	-	114 300,57
DEFICIT INVESTISSEMENT 2018 REPORTÉ	- 150 917,65	-	150 917,65
RESULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT	- 68 996,43	- 196 221,79	- 265 218,22

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

2 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019– BUDGET VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les comptes de gestion sont établis par le Trésor public. Considérant qu'il y a uniformité entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, sur proposition du Bureau municipal, et après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal

- **DECLARE** que le compte de gestion 2019 « Budget Ville » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – FINANCES-AFFECTATION DE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019-BUDGET VILLE

Le résultat de fonctionnement du budget Ville au CA 2019 s'élève à **1 004 981,83 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal et après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat en réserve du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour la somme de **1 004 981,83 €**

FONCTIONNEMENT	Réalisé	Rattachement	CA 2019
DEPENSES	6 228 974,59	253 858,99	6 482 833,58
RECETTES	7 434 341,39	53 474,02	7 487 815,41
Résultat	1 205 366,80	- 200 384,97	1 004 981,83
Excédent fonctionnement reporté			
Résultat réel 2019			1 004 981,83
Virement proposé au 1068			1 004 981,83
Excédent 2019 de fonctionnement reporté			-

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE ZAC DES FORGES

Le déficit cumulé pour la ZAC au 31 Décembre 2019 s'élève à 130 730,59 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, et après avis de la Commission la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal:

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

		REALISE
DEPENSES 2019		180 730,59
RECETTES 2019		50 000,00
RESULTAT 2019	-	130 730,59
DEFICIT FONCTIONNEMENT 2018 REPORTÉ	-	180 730,59
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	-	311 461,18

INVESTISSEMENT

		REALISE
DEPENSES 2019		0,00
RECETTES 2019		180 730,59
RESULTAT 2019		180 730,59
DEFICIT INVESTISSEMENT 2018 REPORTÉ		0,00
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT		180 730,59

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour et 3 Abstentions)

5 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 – BUDGET ZAC DES FORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les comptes de gestion sont établis par le Trésor public. Considérant qu'il y a uniformité entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, sur proposition du Bureau municipal, et après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion 2019 « Budget ZAC des Forges » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est approuvé.
-

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – FINANCES - AFFECTATION DE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE ZAC DES FORGES

Le résultat de fonctionnement du budget ZAC des Forges au CA 2019 s'élève à – 130 730,59 € correspondant au stock au 31/12/2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal

- VALIDÉ le report du déficit de fonctionnement au compte 002.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE PEN ER PRAT

Le déficit cumulé pour le lotissement au 31 Décembre 2019 s'élève à 241 355,85 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, et après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES 2019	241 355,85
RECETTES 2019	271 400,30
RESULTAT 2019	30 044,45
DEFICIT FONCTIONNEMENT 2018 REPORTÉ	0,00
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	30 044,45

INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES 2019	271 400,30
RECETTES 2019	0,00
RESULTAT 2019	- 271 400,30
DEFICIT INVESTISSEMENT 2018 REPORTÉ	0,00
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	- 271 400,30

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

8 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE PEN ER PRAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les comptes de gestion sont établis par le Trésor public. Considérant qu'il y a uniformité entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, sur proposition du Bureau municipal, et après avis de la Commission de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal :

DECLARE que le compte de gestion 2019 « Budget annexe Lotissement de Pen Er Prat dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est approuvé

Délibération adoptée à l'unanimité

9 – FINANCES - AFFECTATION DE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE PEN ER PRAT

Le résultat de fonctionnement du budget Lotissement de Pen Er Prat au CA 2019 s'élève à **+ 30 044,45 €** correspondant au stock au 31/12/2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020,
le Conseil municipal

- **VALIDE** le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

10 – FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue de sa suppression en 2023, conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1409, 1411, 1518 bis et 1649 du code général des impôts, les taux et montants d'abattements de taxe d'habitation sont égaux à ceux appliqués en 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil municipal :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition 2019 pour 2020 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	17,84%
Taxe foncière bâtie	39,92%
Taxe foncière non bâtie	66,33%

Délibération adoptée à l'unanimité

11- FINANCES – REVISION DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

La délibération du conseil municipal du 18 mars 2019 a permis l'ouverture de deux autorisations de programme pour les opérations suivantes :

- Maison de l'Enfance
- Aménagement de Pen Er Prat

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante.

Compte tenu de l'avancée des travaux des différentes opérations, il convient de réviser les montants des AP/ CP comme indiqué ci-après :

Libellé - Programme	Montant de l'AP	Montant CP 2019	Réalisé 2019	Montant CP 2020
Maison de l'enfance	1 418 134 €	850 900 €	830 100,10	588 033,90 €
Aménagement de Pen er Prat	1 250 823 €	853 093 €	525 452,05	725 370,95 €

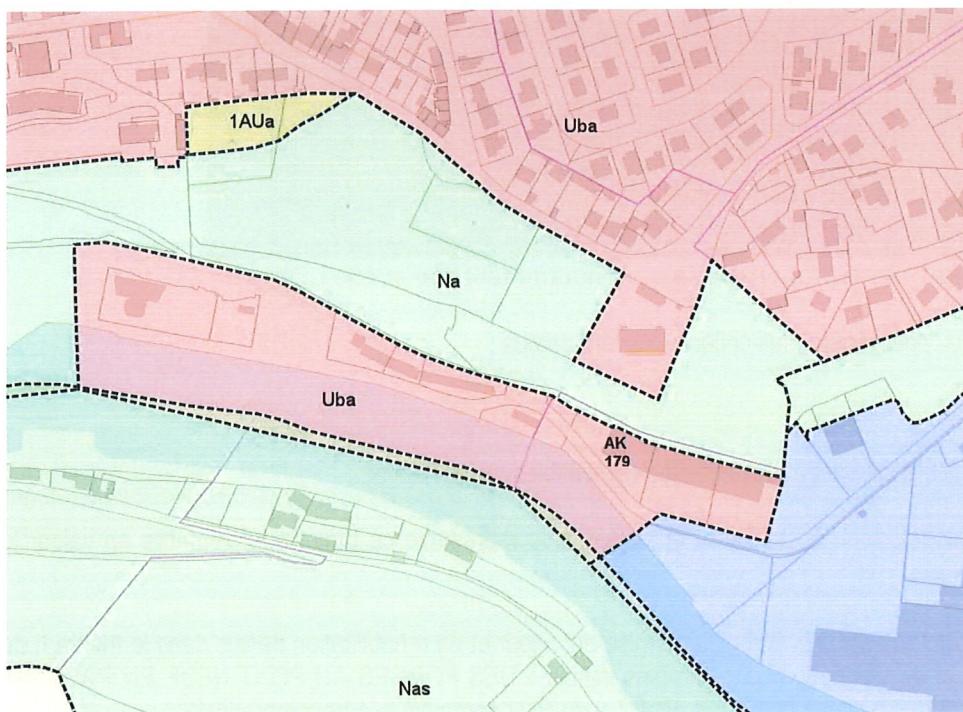
Sur proposition du Bureau Municipal, après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020,
Le Conseil municipal :

- APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiements ci-dessus détaillés

Délibération adoptée à l'unanimité

12 - FONCIER – ZONE DES FORGES - CESSION DE LA PARCELLE AK 79 « CENTRE NEON »

Ancien bâtiment des Forges, le « centre Néon » est situé dans la zone industrielle des Forges, sur la parcelle AK 79 d'une contenance de 1244 m². Cet espace a accueilli pendant de nombreuses années un centre de formation des professionnels de l'enseigne lumineuse fermé à la fin des années 1990. Depuis le bâtiment est resté sans activité et il s'est dégradé au fil du temps. Aujourd'hui, la remise en état de ce patrimoine nécessite de lourds travaux de réhabilitation.



Une proposition d'acquisition a été reçue en mairie au prix de 70 000 € hors frais. Le projet consiste en une transformation intérieure permettant l'accueil d'activités et de commerces et de logements.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des domaines,

Vu le zonage UBa, destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat,

Considérant l'état de dégradation du bâtiment et l'intérêt que représente ce projet pour remettre en valeur le patrimoine issu des Forges.

Considérant que ce projet répond aux objectifs de mise en valeur et de réhabilitation définis dans le thème II du Projet d'aménagement et de développement durables intitulé « DES FORGES AU PONT NEUF EN PASSANT PAR LE BLAVET, UN PATRIMOINE CULTUREL FORT » du PLU approuvé le 4 novembre 2019.

Considérant que ce projet par l'apport de commerces et d'activités à venir répond également à l'objectif de « Réaffirmer les Forges comme pôle dynamique de la commune, faciliter l'activité et l'emploi » défini dans le thème II du Projet d'aménagement et de développement durables intitulé « DES FORGES AU PONT NEUF EN PASSANT PAR LE BLAVET, UN PATRIMOINE CULTUREL FORT » du PLU approuvé le 4 novembre 2019.

Vu la commission n° 2 Finances

Vu le courrier de Monsieur MICHON, s'engageant à acquérir le bien pour un montant de 70 000 € hors frais,

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal :

DECIDE la cession de la parcelle AK 79 d'une contenance de 1244 m² sise sur la zone des Forges à Monsieur Sébastien MICHON pour un montant de 70 000 €, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Mme Le Maire à signer l'acte authentique de vente à passer chez le notaire.

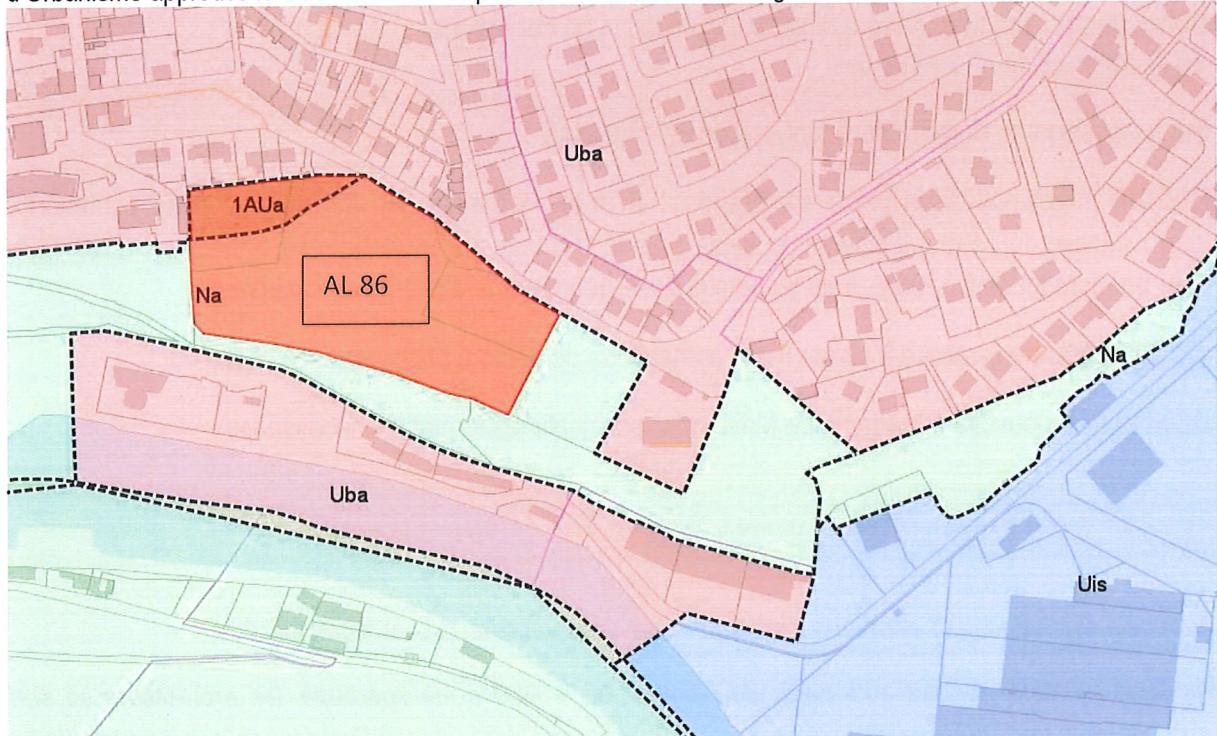
DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Contre)

13 - FONCIER – CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AL 86 – PARC DE LA MEDIATHEQUE

La parcelle AL 86 d'une contenance de 18 172 m² est classée en zone Naa et en zone 1 Aua, secteur à urbaniser, pour une surface d'environ 2500 m².

L'espace constructible a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de programmation au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 novembre 2019 pour la création de 5 à 10 logements.



Une proposition d'acquisition a été reçue en mairie au prix de 67 000 € hors frais.

Vu le courrier de la SCI GJM proposant l'acquisition de la partie constructible de la parcelle AL 86 à hauteur de 67 000 € hors frais.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Orientation d'Aménagement et de programmation n° 3 « Ambroise Croizat et le parc de la médiathèque »

Vu l'avis des domaines,

Considérant que cet espace fait partie du secteur de La Montagne, centralité de type 4 définie au SCOT en vigueur, et se situe en immédiate proximité de la centralité complète de Lochrist.

Considérant que le SCOT en vigueur, défini les centralités comme éléments clés du vivre ensemble, à maintenir et conforter pour réguler la périphérie, dynamiser l'activité économique et l'emploi mais aussi participer à la maîtrise de l'étalement urbain.

Considérant que conformément au PLH, il convient d'offrir un logement à tous et de faciliter le parcours résidentiel des habitants sur la commune, par une gamme diversifiée, de logements en locatif et en accession, en individuel et en collectif pour satisfaire la demande locale;

Considérant l'intérêt que représente la densification de cet espace.

Vu la commission n° 2 Finances

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal :

DECIDE la cession de la partie classée en 1 AUa de la parcelle AL 86, espace d'une contenance approximative de 2500 m² sise sur le secteur de la Montagne, Parc de la médiathèque, à la SCI GJM pour un montant de 67 000 €, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Mme Le Maire à signer l'acte authentique de vente à passer chez le notaire.

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Monsieur Eric LE RUYET demande comment se passe la vente d'un bien municipal ?

Madame Le Maire répond qu'à partir du moment où le PLU a été approuvé, les promoteurs se sont intéressés au territoire. La commune a, en effet reçu des porteurs de projets sur les propriétés considérés. A partir de l'évaluation du terrain et le résultat de la consultation des Domaines, la collectivité est partie sur le plus offrant.

Monsieur Eric LE RUYET indique l'offre à 70 000 Euros de Monsieur MICHON et demande s'il y a des informations sur l'autre offre.

Madame Le Maire répond que l'autre offre était inférieure. Elle précise qu'une collectivité vend de l'immobilier. Aussi, elle se doit de consulter les Domaines et qu'il est impossible de demander plus de dix pour cent par rapport à la valeur des Domaines ou descendre en dessous de moins de dix pour cent par rapport à cette valeur. La Collectivité est restée au plus près de cette valeur en fonction de la proposition reçue.

Monsieur Eric LE RUYET déplore que cette annonce ne soit pas diffusée plus largement au risque de passer à côté d'offres plus intéressantes. De plus, il ajoute que la vente de ces deux biens se font au profit de quelqu'un qui fait parti de la famille d'une adjointe au Maire.

Madame Le Maire précise qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt et qu'en tant que 1^{ère} Magistrate de la Commune, il lui appartient de vérifier ces dispositions juridiques et notamment la consultation des Domaines dans ce cas précis.

Madame Le Maire souligne que la Collectivité est propriétaire d'immobilier et que d'autres bordereaux pour ces mutations d'immeubles seront présentés en ce sens lors des prochains conseils municipaux. Par ailleurs, la réhabilitation de ce bâtiment reflète un investissement de deux millions d'Euros et qu'il s'agit d'un bâtiment conséquent avec une véritable écriture patrimoniale, qui jusqu'à maintenant n'a pas été considéré. Elle précise que la collectivité n'a pas la possibilité d'investir ce montant dans le cadre de cette réhabilitation.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Contre)

14 - FINANCES- BUDGET PRIMITIF 2020- BUDGET VILLE

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 03 février 2020. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'exercice 2020 se résume en 3 points :

1. Un budget au plus proche du réalisé
2. L'achèvement des deux opérations menées sur le quartier de Pen Er Prat : aménagement du quartier et construction de la Maison de l'Enfance
3. La finalisation des projets

Ainsi, le budget primitif 2020 « Budget Ville » se chiffre à **11 335 089,43 €** contre **11 234 890,14 €** en 2019, répartis de la façon suivante :

Section	2019	2020	Variation en %
Fonctionnement	7 044 897,00 €	7 209 621,00 €	+ 2,34%
Investissement	4 189 993,14 €	4 192 013,23 €	+ 0,05%
TOTAL	11 234 890,14 €	11 401 634,23 €	+ 1,48 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BP 2020

Le BP 2020 de la section de fonctionnement se chiffre à **7 209 621 €** contre 7 044 897 € (BP 2019) soit une augmentation de 2,34%.

Les principales caractéristiques du BP 2020 concernant la section de fonctionnement sont les suivantes :

- les **dépenses réelles de fonctionnement** prévisionnelles s'établissent à **6 384 617 €** soit une hausse de 83 705 €, + 1,3% par rapport au BP 2019.
- les **recettes réelles de fonctionnement** prévisionnelles s'établissent à **7 089 621 €** soit une augmentation de 164 724,00 €, + 2,38 % par rapport au BP 2019

1 – DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Comp.BP 19/20
					%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 343 127,00	1 182 496,62	1 309 551,00 €	-2,5%
60 ACHATS DE PRESTATION SERVICE		704 264,00	623 116,57	652 821,00 €	-7,3%
61 SERVICES EXTERIEURS		428 355,00	380 011,63	466 520,00 €	8,9%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		157 808,00	130 951,28	137 510,00 €	-12,9%
63 IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT		52 700,00	48 417,14	52 700,00 €	0,0%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	3 640 372,00	3 628 319,06	3 693 906,00 €	1,5%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		14 000,00	1 230,50	5 000,00 €	-64,3%
63 IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT		55 542,00	97 081,45	105 500,00 €	89,9%
64 CHARGES DE PERSONNEL		3 570 830,00	3 530 007,11	3 583 406,00 €	0,4%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	30 800,00	30 456,32	30 900,00 €	0,3%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 067 513,00	1 055 264,51	1 156 860,00 €	8,4%
66	CHARGES FINANCIERES	194 000,00	179 195,49	180 000,00 €	-7,2%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 100,00	19 646,86	3 400,00 €	-83,1%
O22	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00	10 000,00 €	100,0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		6 300 912,00	6 095 378,86	6 384 617,00 €	1,3%
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	616 311,00	0,00	674 949,00 €	9,5%
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	358 255,01	387 454,72	150 055,00 €	-58,1%
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		974 566,01	387 454,72	825 004,00 €	-15,3%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		7 044 897,00	6 482 833,58	7 209 621,00	2,34%

A) Les charges à caractère général :

1 309 551 €, - 33 576 €, - 2,5 %

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux. Des efforts ont été portés sur ce chapitre et ainsi maîtriser aux mieux les dépenses.

Pour 2020, ce poste est en diminution par rapport au BP 2019 (-2,5%), mais en progression par rapport au réalisé du fait de l'ouverture d'une nouvelle structure.

Ce budget a été ajusté au plus près du réalisé 2019 tout en tenant compte des demandes des services.

	MONTANT 2020	VARIATION 20/19	%
Article 60 – Achats de prestations services	652 821 €	- 51 443 €	- 7,3%

Cet article est en baisse de 51 443€ par rapport au BP 2019 mais a été augmenté de 4,7% par rapport au réalisé 2019 (+ 29 704€)

Dont :

	MONTANT 2020	VARIATION 19/20	%
Prestation de service Restauration collective	146 000 €	- 11 200 €	- 7,1%
Energie / Electricité / Eau ...	255 600 €	- 35 300 €	-12 1%
Fournitures diverses	251 221 €	- 4 943 €	- 1,9%

- Les prestations de service sont en baisse de 7,1% (- 11 200€) par rapport au BP 2019 et en diminution de 5% par rapport au réalisé 2019. Cette enveloppe a été réajustée au vu du contexte actuel (COVID19). La restauration municipale ne fonctionne pas depuis mi –mars
- Le poste énergie/electricité/eau... est en baisse de 12,1% par rapport au BP 2019 et en hausse de 4,70% par rapport au réalisé 2019 dû notamment à l'ouverture du multi accueil

	MONTANT 2020	VARIATION 19/20	%
Article 61 – Services extérieurs	466 520 €	+ 38 165 €	+ 8,9%

Ce poste est à la hausse de 8,9% par rapport au BP 2019. Cette hausse se justifie notamment par la contractualisation dans le cadre de l'entretien des espaces verts, les contrôles obligatoires des biens mobiliers et immobiliers.

Une hausse significative du poste « autres frais divers » + 39% est également à noter. Cette hausse se justifie notamment par l'évaluation d'une enveloppe « projet culturel » à l'écomusée (expositions temporaires-visites natures-ateliers enfants- parcours photos patrimoine). La Commune percevra une subvention de la DRAC pour l'exposition

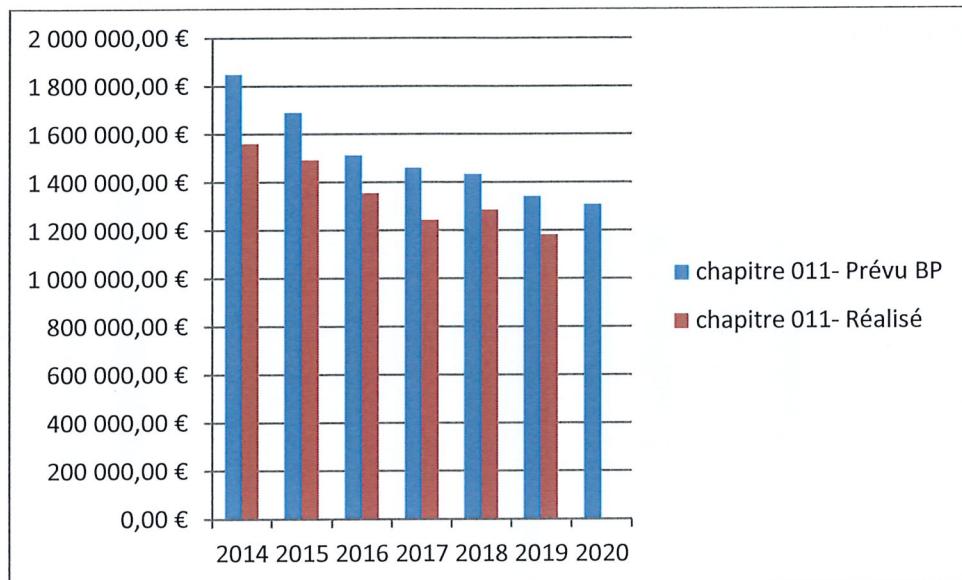
	MONTANT 2020	VARIATION 19/20	%
Article 62 – Autres services extérieurs	137 510 €	- 20 298 €	- 12,9%

Ce poste est en baisse de 12,9% par rapport au BP 2019 mais en hausse de 5% par rapport au réalisé 2019. Le poste « affranchissement » du fait de la dématérialisation de nombreux documents est en baisse constante

	MONTANT 2020	VARIATION 19/20	%
Article 63 – Impôts, taxes et versements	52 700 €	- €	-

Cet article intègre le versement de la taxe foncière ainsi que le coût de la redevance spéciale (12 000 €). Pour rappel le réalisé 2019 est de 48 417,14€

Evolution du chapitre 011- Charges à caractère général



Ce chapitre représente **20,51%** des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)

B) Les dépenses de personnel :

3 693 906 €, + 53 534 €, +1,5%

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement

Pour 2020, les dépenses de personnel évoluent de façon modérée entre 2019 (réalisé) et 2020 (prévision) de +1,81%.

plusieurs facteurs impactent la masse salariale :

- L'effet **GVT** correspond à la variation de la masse salariale entre deux périodes dues au phénomène : du **Glissement** : Augmentation des salaires due aux promotions individuelles. du **Vieillissement** : Augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés et **Technicité**.
. Le GVT 2020 a été estimé comme nul compte-tenu de départs à la retraite
- L'ouverture du Multi-accueil avec la création de 6 postes : enveloppe estimée à 104 000€
- La réforme PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations). Cette réforme a pour conséquence :
 - 1- Une revalorisation de l'ensemble des grilles : c'est une augmentation des rémunérations dès le début et tout au long de la carrière pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications.
 - 2-Une amélioration du déroulement de carrière : c'est un déroulement de carrière garanti sur deux grades pour toutes et tous, avec un indice terminal significativement plus élevé que maintenant.
 - 3-La transformation de primes en points : l'intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire, ce qui permettra une prise en compte dans le calcul de la pension.
 Pour 2020 cette phase III de la réforme PPCR impactera la masse salariale sensiblement
- La revalorisation de l'indemnité de frais de mission au niveau national (revalorisation des frais de repas et d'hébergement)
- Le coût engendré par l'organisation des élections municipales : 6 000€

Evolution de la masse salariale



Ce chapitre représente **57,85%** des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) (Atténuations des charges non déduites)- au BP 2019 ce chapitre représentait 57,77% des DRF
 Déduction faite des atténuations des charges (130 000€), ce chapitre représente 55,82% des DRF

C) Autres charges de gestion courante : **1 156 860 €, + 89 347 €, + 8,4%**

Ce chapitre intègre, entre autres, le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes

- La dotation de l'EPCC reste identique à celle de 2019 soit 377 000€
- L'enveloppe subventions (aux associations –vélo électrique –représente la somme de 121 950 €
- La participation communale versée au CCAS progresse de 30 000€ passant de 180 000€ à 210 000€
- La subvention versée au budget de la ZAC des Forges est maintenue à hauteur de 50 000 €
- Formation des élus : 5 000€
- Remboursement des emprunts à Morbihan Energies 2020 + solde 2019 : 27 500 €

Enfin, il convient de noter que la participation communale au fonctionnement des écoles privées s'élève à 156 000 € soit + 28 000€ par rapport au BP 2019

Ce montant a été majoré au regard des dispositions prévues dans le projet de loi « pour une école de confiance ». L'âge de la scolarité obligatoire a été abaissé à 3 ans.

D) Charges financières : **180 000 €, - 14 000 €, - 7,2%**

Les intérêts des emprunts sont inscrits à hauteur de 175 000 €

E) Charges exceptionnelles : **3 400€, -16 700 €, -83,1 %**

Une enveloppe de 3 400€ est prévue contre 20 100€ en 2019 (BP 2019+ DM 2019)

F) Idépenses imprévues à hauteur de 10 000 € contre 5 000 € inscrits au BP 2019.

G) Il est prévu un virement à la section d'investissement de 674 949 €.

H) Opération d'ordre transfert entre section : 150 055 €

- Dotation aux amortissements : **138 055 €**
- Dotation aux amortissements - charges réparties : **12 000 €** à l'indemnité de remboursement anticipé
 ➔ 240 000 € répartis sur 20 ans.

Ratio

Annuité de la dette/Total recettes réelles fonctionnement = 11,50%

Critère de bonne gestion : l'annuité ne doit pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement

2 – RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement(RRF) inscrites au BP 2020 s'élèvent à **7 089 621 €**. A ces RRF, il convient de rajouter en « Opérations d'ordre » **120 000 €** correspondant aux travaux en régie. Cette écriture permet de valoriser comptablement les travaux effectués par les agents des services

techniques sur le patrimoine immobilier et la voirie de la Commune - pour parvenir à **7 209 621 €** se rapportant au total des recettes de fonctionnement.

CHAPITRE	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Comp.BP
					19/20
O13	ATTENUATION DE CHARGES	182 000,00	208 838,92	130 000,00 €	-28,6
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	1 086 463,00	1 079 995,97	1 089 300,00 €	0,3
73	IMPOTS ET TAXES	3 807 984,00	3 897 106,59	3 900 100,00 €	2,4
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	1 701 950,00	1 748 198,13	1 814 021,00 €	6,6
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	142 300,00	153 648,89	151 200,00 €	6,3
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	34,27	-	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 200,00	280 323,82	5 000,00 €	
79	TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	-	
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		6 924 897,00	7 368 146,59	7 089 621,00 €	2,4
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	120 000,00	119 668,82	120 000,00 €	0,0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		120 000,00	119 668,82	120 000,00 €	0,0
TOTAL		7 044 897,00	7 487 815,41	7 209 621,00	0,0
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		7 044 897,00	7 487 815,41	7 209 621,00	2,34

A – Atténuations de charges :

130 000 €, -52 000 €, -28,6 %

Reversement par les Tricolores	16 160 €
Reversement par le CCAS	35 000 €
Reversement par la Sellor	13 780 €
Reversement par Groix	11 400 €

Ont été intégrées des recettes de recouvrement de traitements d'agents en arrêt de travail pour un montant de 53 660 €. Ce poste est en diminution par rapport à 2019. En 2019 plusieurs dossiers d'arrêt maladie ont été régularisés

B – Produits services domaine vente :

1 089 300 €, + 2 837 €, + 0,3%

Ce poste a été évalué de façon prudente au regard du contexte actuel. Il a été tenu compte des recettes que la commune ne percevra pas (participations des familles –régie monétique)

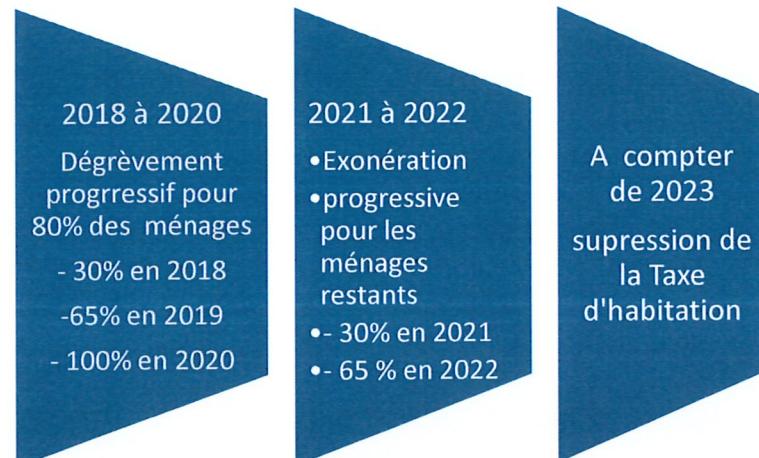
- La participation des familles (cantine, garderie, maison des jeunes) 332 000 €
- La redevance d'occupation domaine public 666 000 €
 - ↳ 666 000 € proviennent de l'indemnité locative annuelle (160 162 €) et de l'indemnité d'exploitation annuelle (480 487 €) liées à l'occupation des terrains pour Kermat
 - ↳ 25 351 € des pylônes
- La contribution de Lorient Agglomération dans le cadre du transfert de la compétence « eaux pluviales » (25 K€)

Ce chapitre représente **15,36%** des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF). Ce chapitre est en augmentation de 0,3% par rapport au BP 2019

C – Impôts et taxes : **3 900 100 €, + 92 116 €, +2,4 %**

Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes. Le produit global de fiscalité représente **55,01%** des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF). Ce chapitre est en augmentation de 2,4% par rapport au BP 2019

Réforme de la taxe d'habitation



La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale, qui devrait bénéficier à environ 80 % des contribuables en 2020.

La cotisation à la TH est en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent les seuils de dégrèvement.

Elle sera progressivement supprimée d'ici 2023 pour 100 % des redevables

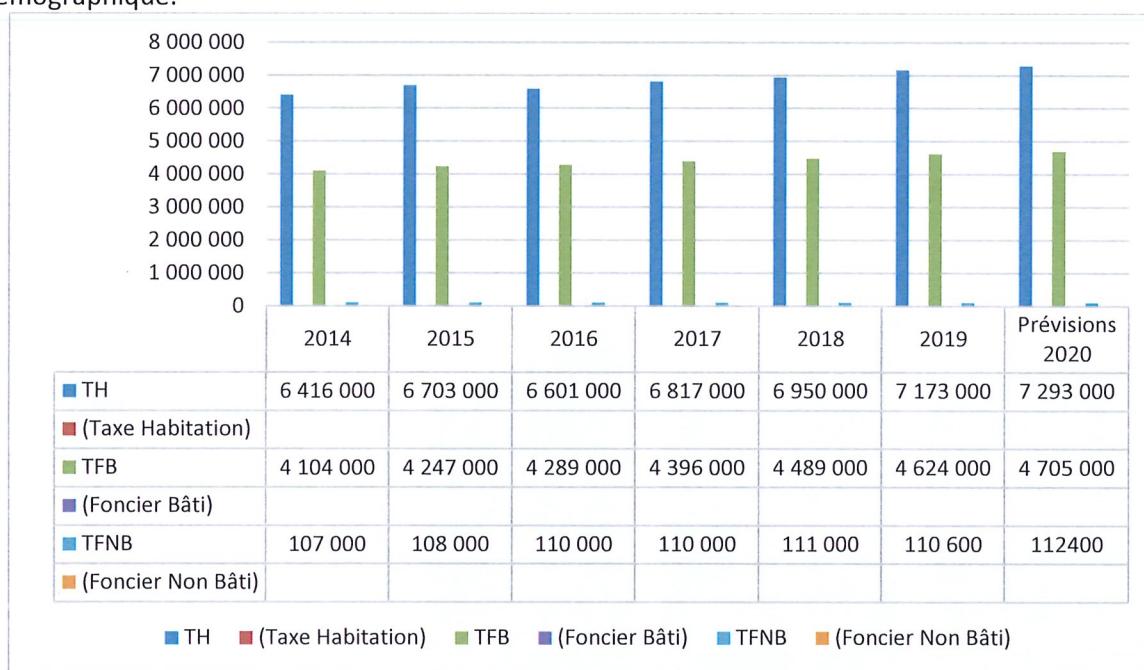
L'État prend en charge le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des bases annuelles actualisées et des taux et abattements de 2017.

Taux appliqués depuis 2012

TAXE	2012-2019	Proposé 2020
Taxe Habitation	17,84%	17,84%
Taxe foncier bâti	39,92%	39,92%
Taxe foncier n/bâti	66,33%	66,33%

Evolution des bases fiscales depuis 2014

La revalorisation des bases depuis 2018 est fonction de l'évolution, calculée par l'INSEE, de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1. Cette valorisation est de 0,9% pour 2020. Est appliquée également une augmentation du fait de la dynamique démographique.



	Prévisions 2020	VARIATION avec réalisé 2019	%
Produits de l'impôt	3 253 862 €	+ 35 564 €	+ 1,11 %
DSU (Dotation solidarité urbaine) versée par Lorient Agglomération au titre de la Dotation de solidarité communautaire	116 000 €		
Fonds péréquation (FPIC)	124 000 €	- 2 514 €	-1,99%
Taxe sur pylônes électriques	151 000 €	+ 524 €	+0,35%
Taxe sur l'électricité	83 000 €	- 622 €	- 0,76%
Taxe additionnelle droit mutations	160 000 €	- 31 898 €	- 16,62%

L'évolution du produit de l'impôt est à comparer avec le résultat 2019 soit + 1 054 €

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation : cette taxe dont les paramètres sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions d'immeubles à titres onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. L'estimation 2020 reste prudente par rapport au réalisé 2019

On note la progression suivante :

En 2015, + 61 151€ de recettes par rapport à 2014
 En 2016, + 17 052 € de recettes par rapport à 2015
 En 2017, - 19 085 € de recettes par rapport à 2016
 En 2018, + 19 676 € de recettes par rapport à 2017
 En 2019, + 33 720 € de recettes par rapport à 2018

D – Dotations / Subventions / Participations : **1 814 021 €, + 112 071 €, +6,6 %**

Les dotations sont connues à ce jour

- La DGF qui regroupe la Dotation forfaitaire, la DSR et la DNP, augmente de 27 823 € par rapport au BP 2019 pour un total de **1 380 823 €** (**DF : 936 594€- DSR : 292 668€- DNP : 151 561€**)
- Les allocations compensatrices (TH/TF/TP) s'élève à **160 529 € + 14 529€** par rapport au BP 2019
- Les subventions autres organismes (CAF, autres) augmentent de **48 555€**.
- Les participations diverses (Etat, Région, Département) augmentent de **20 100 €** (12 000€ attendus subvention musée)

Ce chapitre représente **25,59%** des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF). Ce chapitre est en augmentation de 6,6% par rapport au BP 2019

E – Revenus des immeubles : **151 200 €, + 8 900 €, + 6,3%**

SECTION D'INVESTISSEMENT – BP 2020

1 – DEPENSES

Le budget d'investissement 2020 s'élève à **4 194 963,23 €**, opérations réelles et d'ordre cumulées contre 4 189 993 € en 2019.

Le déficit de clôture d'investissement 2019, **68 996,43 €** est pris en compte pour l'exercice 2020.

Les dépenses réelles d'investissement représentent en 2020 un volume de **3 175 179,,00 €** (hors déficit dont **2 471 602,00€** de dépenses d'équipement 2020).

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP 19/20
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 900,00	44 548,02	35 500,00	-11,03%
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	14 886,64	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	49 646,08	0,00	
OP 101	MAIRIE	45 092,00	69 392,26	40 442,00	-10,31%
OP 102	ECOLES	42 000,00	46 682,66	39 668,00	-5,55%
OP 103	ENFANCE JEUNESSE	867 200,00	872 662,60	799 098,00	-7,85%

OP 104	ENTRETIEN RESTAURATION	10 990,00	12 174,73	14 900,00	35,58%
OP 105	CULTURE ET SON PATRIMOINE	8 203,00	2 653,92	7 850,00	-4,30%
OP 106	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	3 700,00	55 310,12	72 228,00	1852,11%
OP 107	ADAP	2 907,00	11 193,25	0,00	-100,00%
OP 108	EGLISES CHAPELLES ET CIMETIERES	25 620,00	36 452,59	57 870,00	125,88%
OP 109	SPORT	46 500,00	13 360,24	5 000,00	-89,25%
OP 110	VOIRIE ET RESEAUX	1 466 059,60	1 556 348,27	1 388 946,00	-5,26%
OP 111	SERVICES TECHNIQUES	15 600,00	5 348,21	3 000,00	-80,77%
OP 112	COMMUNICATION ET CITOYENNETE	15 702,00	6 788,41	7 100,00	-54,78%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 589 473,60	2 797 448,00	2 471 602,00	-4,55%
10226	TAM	861,00	2 843,45	377,00	-56,21%
1346	PARTICIPATIONS VOIES ET RESEAUX			54 400,00	
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	580 000,00	577 864,86	648 000,00	11,72%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	800,00	332,00	800,00	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	239,00	239,00		-100,00%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		581 900,00	581 279,31	703 577,00	20,91%
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		3 171 373,60	3 378 727,31	3 175 179,00	0,12%
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000,00	119 668,82	120 000,00	0,00%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00			0,00
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		120 000,00	119 668,82	120 000,00	0,00%
TOTAL		3 291 373,60	3 498 396,13	3 295 179,00	30,19%

Dans ces Dépenses Réelles d'Investissement (DRI), est inclus le remboursement du capital de la dette pour un montant de **648 000 €**

Aux dépenses réelles s'ajoutent également :

- les travaux en régie : **120 000 €**
- la taxe d'aménagement due dans le cadre de l'aménagement du quartier de Pen Er Prat : **377€**
- la participation « voies et réseaux » à verser à Lorient Agglomération suite au raccordement des nefs de la ZAC des Forges à l'assainissement collectif : **54 400€**
- Dépôt et cautionnement : **800€**

Les restes à réaliser en dépenses représentent la somme de **830 787,80 €**

Le programme 2020, opérations nouvelles, est réparti de la façon suivante :

Opération	Libellé du projet	DEPENSES
		Montants retenus
N/AFFECTE	prise en charge diagnostic EPF (pollution-amiante-plomb)	27 600,00 €
	Etude de paysagement Troènes	3 200,00 €
	Commissaire enquêteur PLU	4 700,00 €

	TAM part départementale aménagement Pen Er Prat	377,00 €
	TOTAL OP N/A	35 877,00 €
101 MAIRIE	Travaux bureaux Mairie	5 000,00 €
	Mobilier	2 000,00 €
	appuis vélos	1 000,00 €
	Logiciels	19 512,00 €
	Rampe lumineuse voiture police	1 460,00 €
	Rideaux bureaux	370,00 €
	Dotation ordinateurs/téléphones	11 100,00 €
	TOTAL OP 101	40 442,00 €

	Ecole Ferry- classe numérique innovante	10 650,00 €
	Dotation mobiliers/matériels aux écoles	20 482,00 €
102 ECOLES	Ecole Jules Ferry - travaux toiture garage	5 000,00 €
	Ecole Kerglaw- bloc étanchéité+stores classes	3 536,00 €
	TOTAL OP 102	39 668,00 €
103 ENFANCE JEUNESSE	Maison de l'enfance solde marchés+ dommage-ouvrage+ travaux hors marché	647 916,00 €
	Renouvellement mobiliers et matériels PEEJ (ram et alsh)	840,00 €
	Informatique/portail famille	4 120,00 €
	Equipement Maison de l'enfance	146 222,00 €
	TOTAL OP 103	799 098,00 €
104 RESTAURATION COLLECTIVE, MATERIELS ENTRETIEN	Renouvellement matériels courants - service entretien	1 950,00 €
	Renouvellement matériels courants - service restauration	12 950,00 €
	TOTAL OP 104	14 900,00 €
105 CULTURE ET SON PATRIMOINE	Médiathèque - Renouvellement mobiliers et matériels	4 350,00 €
	Médiathèque - fonds documentaire	3 000,00 €

	Ecomusée- Matériels divers	500,00 €
	TOTAL OP 105	7 850,00 €
106 AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	Etude structure Charpenterie	23 000,00 €
	Etude chaufferie bois	6 540,00 €
	Réhabilitation électricité bâtiment Pêch'alu	40 000,00 €
	participation raccordement assainissement collectif nefs	54 400,00 €
	Nouveaux laminoirs honoraires amiante	2 688,00 €
	TOTAL OP 106	126 628,00 €
107 ADAP		
	TOTAL OP 107	- €
108 EGLISES CHAPELLES CIMETIERES	Eglise Penquesten - Travaux de sécurisation	30 000,00 €
	solde honoraires étude église Inzinzac	2 087,00 €
	Cimetière - module complémentaire reprise des concessions	13 638,00 €
	Cimetière de Lochrist- travaux de reprise de concessions	12 145,00 €
	TOTAL OP 108	57 870,00 €
109 SPORTS	Matériels sportifs	5 000,00 €
	TOTAL OP 109	5 000,00 €
110 VOIRIE et RESEAUX	Aménagement Pen er Prat	725 000,00 €
	Plantation: Massif boisé e Trémelin, rue du Puits, Parking charpenterie	38 000,00 €
	Renouvellement poteau à incendie	5 000,00 €
	PMD- Marquage de pastilles blanches	25 000,00 €
	Dotation investissement EP LA	44 500,00 €
	Illuminations de Noël	9 000,00 €
	Voirie Route de Trémelin	360 100,00 €
	Liaison piétonne Inzinzac-Kermainguy	67 146,00 €
	Liaison Villeneuve/Penquesten	51 600,00 €

	Voirie 2019- Tranche conditionnelle Inzinzac-Kerguer	59 600,00 €
	Panneaux de signalisation routière	4 000,00 €
	TOTAL OP 110	1 388 946,00 €
111 SERVICES TECHNIQUES	Dotation équipements ateliers	3 000,00 €
	TOTAL OP 111	3 000,00 €
112 CITOYENNETE COMMUNICATION	Maison de quartier - petits matériels	1 600,00 €
	CMJC - projets	2 000,00 €
	Réserve communale de sécurité civile - EPI	2 000,00 €
	casier réserviste	1 500,00 €
	TOTAL OP 112	7 100,00 €

TOTAL GENERAL		2 526 379,00 €

OP 101	Travaux bureaux Mairie+ éclairage + étagères	8 000,00 €
OP 103	Eclairage public + illuminations	39 000,00 €
	Travaux en régie divers	73 000,00 €
120 000,00 €		

2 – RECETTES

CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP 19/20
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	702 837,00	345 827,78	359 988,00	-48,78%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	673 000,00	1 000 000,00	90 356,00	-86,57%
16	EMPRUNT			466 899,39	
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 375 837,00	1 345 827,78	917 243,39	-33,33%
10222	FCTVA	160 000,00	168 311,00	242 368,00	51,48%
10223	TLE		1 272,00	0,00	
10226	TAM	50 000,00	102 434,42	90 000,00	80,00%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP	1 574 655,70	1 574 655,70	1 004 981,83	-36,18%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	800,00	361,73	800,00	0,00%

024	PRODUITS DE CESSIONS	92 036,00		480 000,00	421,54%
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 877 491,70	1 847 034,85	1 818 149,83	-3,16%
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	3 253 328,70	3 192 862,63	2 735 393,22	-15,92%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	614 311,00		674 949,00	9,87%
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	127 674,00	387 454,72	150 055,00	17,53%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	741 985,00	387 454,72	825 004,00	11,19%
	TOTAL	3 995 313,70	3 580 317,35	3 560 397,22	-10,89%

Total des recettes réelles d'investissement **2 735 393,22 €, - 517 935,48€ €, - 15,92%**

Sont prévues les recettes suivantes :

- FCTVA : **242 368 €**
- Taxe aménagement : **90 000 €**
- Solde de l'emprunt CAF à taux 0: **90 356 €**
- Dépôt et cautionnement : **800 €**
- Produits de cessions (versement du budget annexe Lotissement Pen Er Prat+ cession terrain à Lorient Habitat à Pen Er "Prat et autres cessions) : **480 000 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé : **1 004 981,83 €**

A cela s'ajoutent **359 988 €** de subventions réparties comme suit :

102 ECOLES	10 000,00 €	Fonds Lorient Agglomération
	10 000,00 €	TOTAL OP 102
103 ENFANCE JEUNESSE	32 000,00 €	MDE - Leader - 80 K€ à 40% en2020
	4 000,00 €	MDE - Réserve parlement - 10 K€ à 40%
	74 370,00 €	MDE - DSIL 2018 - 185 924 € à 40%
	56 963,00 €	MDE - PST 2017/2018 - 142 408,35 € à 40%
	40 000,00 €	MDE - FIC - 100 000 € à 40%
	74 880,00 €	MDE - CAF PPI (187 200 €) à 40%
	4 450,00 €	MDE - Subvention CAF solde 40%
	32 000,00 €	Subvention CAF pour équipement de la Maison de l'Enfance
	318 663,00 €	TOTAL OP 103
106 AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		
	3 815,00 €	subvention ADEME 50%

	3 815,00 €	TOTAL OP 106
110 VOIRIE et RESEAUX		
	12 510,00 €	PDIC 2020
	12 510,00 €	TOTAL OP 110

	15 000,00 €	Evaluation enveloppe DETR 2020 (Travaux voirie Kerguer + étude charpenterie+ églises)	
TOTAL GENERAL	359 988,00 €	TOTAL GENERAL	
OP 103	90 356,00 €	2 Emprunts CAF à taux 0 (solde)	OP 103
	90 356,00 €	TOTAL EMPRUNT	

A noter également, l'inscription de **634 566,01 €** de restes à réaliser 2019 :

A noter que la Commune n'inscrit que les subventions pour lesquelles le financement est acquis. Il est entendu que la Commune prospecte à tous les niveaux pour obtenir des financements complémentaires.

3 – BESOIN EN FINANCEMENT NECESSAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS 2020

Dépenses	
Dépenses financières (capital de l'emprunt)	648 000,00 €
Investissements 2020	2 527 179 ,00 €
RAR 2019	830 787,80 €
Travaux en régie	120 000,00 €
Déficit reporté	68 996,43 €
Total à financer	4 194 963,23 €
Recettes	
Emprunt	557 255,39 €
FCTVA	242 368,00 €
TAM	90 000,00 €
Subventions	359 988,00 €
Caution	800 €
Produits de cessions	480 000,00 €
Amortissements	150 055,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 004 981,83 €
RAR 2019	634 566,01 €
Total recettes	3 520 014,23 €
Reste à financer	674 949,00 €

Reste à proposer au BP 2020, un virement à hauteur de **674 949,00 €**

Sur proposition du Bureau Municipal, et après avis de la Commission n°2 Finances du 08/06/2020, le Conseil Municipal :

- ADOpte le budget primitif 2020 de la Ville qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	7 209 621,00 €
Section d'investissement	4 194 963,23 €

Monsieur Philippe NOGUÈS intervient sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Il indique que toutes les restructurations effectuées depuis 2014 ont provoqué une hausse des dépenses de fonctionnement avec l'arrivée de cadres et des professions intermédiaires.

Madame Le Maire précise qu'elle a déjà donnée ces explications lors du conseil municipal du 03 février 2020 en présence des élus d'aujourd'hui à cette séance. Elle indique que depuis 2014, la collectivité a porté une grande réorganisation des services.

Elle précise que la masse salariale représente aujourd'hui 57% avec les atténuations de charge, le 012 représente en réalité 55% du budget de fonctionnement

Madame Le Maire indique que la collectivité a beaucoup travaillé pour avoir une équité du régime indemnitaire. La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), a fait investir dans les charges du personnel.

De plus, Madame Le Maire indique que cette démarche engagée auprès des agents a été applaudie par les représentants du personnel et souligne que la collectivité est fière d'avoir portée cette démarche fondée sur l'équité.

Madame Le Maire précise qu'à leur arrivée en 2014, il y avait une ligne budgétaire relativement importante considérée comme une 2^{ème} ligne de masse salariale inscrit dans la nomenclature budgétaire. En effet, un certain nombre d'agents travaillait sur la collectivité et était rémunéré par le CAEC et ce depuis des années. Ainsi, il a été décidé de recruter ces agents dans le cadre d'un contrat et depuis ils sont tous titularisés et font désormais partie des effectifs de la Collectivité.

De plus Madame Le Maire indique que la réorganisation des services n'a pas généré que le recrutement de cadre de catégorie A. En effet, un nouveau service à la population, la Maison de l'enfance va bientôt s'ouvrir et la collectivité a fait le choix politique de la gestion de cette structure en régie, choix politiquement fort. Aussi, elle précise que la masse salariale inscrite dans la prévision budgétaire 2020 intègre l'embauche des territoriaux de la Maison de l'enfance.

Madame Le Maire ajoute que dans le cadre de la restructuration, la collectivité travaille sur les missions des services techniques et notamment afin d'optimiser l'investissement des agents.

Monsieur Philippe NOGUÈS fait remarquer qu'il n'est pas persuadé que l'atmosphère au niveau du personnel ne soit pas meilleure qu'en 2014 et que cela reste à voir dans le temps.

Madame Le Maire précise à Monsieur NOGUÈS, « vous évoquez une augmentation de la Masse salariale. Je viens de m'en expliquer. Cependant, le 012 de 2020 est sensiblement égal à celui de 2019, et nous avons réalisé une CAF de plus de 1 000 000 d'Euros en diminuant le train de vie de la collectivité, ce qui compense largement cette très légère augmentation.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 contre)

15 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ZAC DES FORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Bureau Municipal, et après avis de la Commission n°2 du 08/06/2020, le Conseil Municipal :

- INSCRIT pour 2020 au budget annexe « ZAC des Forges » les écritures budgétaires suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	Montant HT	ARTICLES	LIBELLES	Montant HT
	<i>Fonctionnement</i>			<i>Fonctionnement</i>	
002	CHAPITRE 002- Déficit reporté		7 478	subvention budget principal	50 000,00 €
	déficit	130 730,59 €		Total opérations réelles	50 000,00 €
	total chapitre 002	130 730,59 €			
7133	CHAPITRE 042- opération d'ordre	0,00 €	7133	CHAPITRE 042- opération d'ordre	
	annulation stocks au 01/01/19	130 730,59 €		intégration stocks au 31/12/19	211 461,18 €
	Total opérations d'ordre	130 730,59 €		Total opérations d'ordre	
	total fonctionnement	261 461,18 €		total fonctionnement	261 461,18 €
	<i>Investissement</i>			<i>Investissement</i>	
33..	CHAPITRE 040- opération d'ordre		001	CHAPITRE 16- Emprunt	
	intégration stock final	211 461,18 €		excédent reporté	180 739,59 €
	total investissement	211 461,18 €		CHAPITRE 040- opération d'ordre	
				annulation stocks au 31/12	180 730,59 €
				total investissement	361 470,18 €

Dans le budget primitif 2020 de la ZAC est prévu le versement d'une subvention du Budget ville, à hauteur de **50 000 €**, afin de solder ce budget sur 3 ans.

Le déficit au 31 Décembre 2019 s'élevait à 130 730,59 €. A fin 2020, il restera donc à solder la somme de 80 730,59 €. En 2021 ce budget pourra être clôturé

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Contre)

16 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE PEN ER PRAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour rappel : la ventilation des dépenses entre le budget principal et le budget annexe a été déterminée sur la base de la surface plancher pour les différents macro-lots :

SURFACE PLANCHER MAXIMALE		CLE DE REPARTITION DES DEPENSES	
Macrolot A	4 500	64%	Budget principal
Macrolot B	1 850		
Macrolot C	1 300	36%	
Macrolot D	900		Budget annexe
Macrolot E	1 300		
Total	9 850		

Les dépenses ont été évaluées pour le BP 2020 à la somme de 217 612,00 € HT réparties comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	Montant HT	ARTICLES	LIBELLES	Montant HT
	<i>Fonctionnement</i>			<i>Fonctionnement</i>	
	CHAPITRE 011- Charges à caractère général				
6015	Terrains à aménager	2 100,00€	002	excédent reporté	30 044,45€
6045	Etudes et prestations de service	23 176,00€			
605	Equipements et travaux	192 336,00€			
	s/total chapitre 011	217 612,00€		Total opérations réelles	30 044,45€
	CHAPITRE 042- opération d'ordre	271 400,30€		CHAPITRE 042- opération d'ordre	
7133	annulation stocks au 31/12		7133	intégration stocks au 31/12	489 012,30€
	Total opérations d'ordre	271 400,30€		Total opérations d'ordre	
	total fonctionnement	489 012,30€		total fonctionnement	519 056,75€
	<i>Investissement</i>			<i>Investissement</i>	
	CHAPITRE 16- Emprunt				
001	Déficit reporté	271 400,30€	1641	Emprunt d'équilibre	489 012,30€
	CHAPITRE 040- opération d'ordre			CHAPITRE 040- opération d'ordre	
33.	intégration stock final	489 012,30€	33.	annulation stocks au 31/12	271 400,30€
	total investissement	760 412,60€		total investissement	760 412,60€

Concernant l'emprunt, il s'agit d'un emprunt d'équilibre. Les recettes seront inscrites lorsqu'elles seront perçues par la Commune. Les opérations de stocks représentent l'ensemble des dépenses cumulées depuis le commencement de l'opération.

Il est rappelé que ce budget sera clôturé une fois que cette opération sera entièrement achevée.

Sur proposition du Bureau Municipal, et après avis de la Commission n°2 du 08/06/2020, le Conseil Municipal :

- INSCRIT pour 2020 au budget annexe « Lotissement Pen er Prat» les écritures budgétaires telles que décrites ci-dessus.

Monsieur Philippe indique que ce budget apparaît purement gestionnaire sans vision de l'avenir tant sur le plan du dynamisme, économique, associative ou sportif sans parler de l'absence totale de l'aspect environnemental. Il ajoute que la citoyenneté est « battue en brèche ce soir avec cette vente regroupant dans la même délibération les cessions d'un élément fort du patrimoine de la commune et d'un terrain constructible pour une personne en nom propre d'un côté et une société dirigée par cette même personne. Il précise que les élus de l'opposition ne parlent pas de conflit d'intérêt mais que cela laisse un sentiment de malaise renforcé par le fait que l'acquéreur est un lien familial avec un adjoint de la commune.

Madame Le Maire répond qu'elle ne cédera pas au Tribunal médiatique face à ces propos accusateurs.

Madame Le Maire indique le Budget primitif de 2020 permet à la collectivité de finir les opérations du quartier de Pen-er-Prat, nouveau quartier, que la collectivité a fait « sortir de terre » depuis 2014.

Madame Le Maire indique que la collectivité a investi depuis des années dans le domaine de l'environnement au travers des travaux de la route du temple, route Sainte-Marie, l'aménagement de la rue du blavet, la réhabilitation de la base nautique, de la construction de la Maison de l'enfance. Elle précise que la collectivité a considéré toutes ces thématiques environnementales, qui ont d'ailleurs été remarqué par les élus de l'opposition lors d'une rencontre avec Christophe BENOIT, après les élections.

De plus, Madame Le Maire fait remarquer à Monsieur NOGUÈS que la collectivité travaille sur de nombreux projets et notamment avec la S.P.L (Société Publique Locale – Bois Energie Renouvelable) et qu'il ne porte pas seul, la culture environnementale sur le territoire. Cependant, elle invite les élus de l'opposition participer à des échanges constructifs et pas que des condamnations.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 contre)

17 - FINANCES - TRANSFERT ENTRE LE BUDGET VILLE ET LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

COMMUNAL « PEN ER PRAT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de lotissement communal « Pen er prat »,

Considérant la ventilation des dépenses entre le budget principal et le budget

Sur proposition du Bureau Municipal, après avis de la Commission n°2 du 08/06/2020, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** au budget annexe du lotissement communal « Pen er Prat » une quote-part à hauteur de 36% des dépenses comptabilisées sur le budget de la Ville pour l'exercice 2020
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'inscription des opérations comptables correspondantes au budget annexe lotissement communal « Pen er Prat »

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Contre)

18 - FINANCES- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Sur proposition de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

- DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 210 000,00 € pour l'année 2020.

Cette subvention sera versée sous forme d'acompte en juin, septembre, novembre et décembre

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Contre)

19 - FINANCES- Subventions à l'Association les Tricolores de Lochrist 2020

L'association des Tricolores de Lochrist regroupe différentes sections sportives et culturelles.

Sur proposition du Bureau municipal et de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

ATTRIBUE les subventions suivantes

TRICOLORES	Propositions 2020
Tricolores	177,50 €
Vulcain	1 750,00 €
Salaires	16 164,00 €
TOTAL	18 091,50 €

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

20 – FINANCES - Subventions aux associations CULTURE 2020

Sur proposition du Bureau municipal et de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

ATTRIBUE les subventions suivantes

CULTURE	Propositions 2020
Amis de la chorale municipale du Blavet	85,00 €
Danserion Bro Penquesten	230,00 €
Harmonie municipale	200,00 €
«Les Nymphéas » école d'arts plastiques	50,00 €
TOTAL	565,00 €

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

21 - FINANCES - Subventions aux associations INTERET GENERAL 2020

Sur proposition du Bureau municipal et de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

ATTRIBUE la subvention suivante

INTERET GENERAL LOCAL	Propositions 2020
Maison pour Tous	6900,00 €
TOTAL	6 900,00 €

Monsieur Philippe NOGUÈS demande s'il est prévu une subvention pour le CAEC (Comité associatif Entraide Chômeurs) ainsi que pour l'association Loch'sel

Madame Le Maire indique que la subvention pour Loch'sel sera versée en juillet ou septembre 2020. En ce qui concerne l'association Loch'sel, les élus Monsieur Bertrand LE RAY et Madame Renée JEANNET doit rencontrer et avancer pour développer l'activité de l'association, présente tous les mardis à la Charpenterie

Monsieur Philippe NOGUÈS demande s'il est possible d'avoir un bilan de l'association « Maison Pour Tous ».

Madame Le Maire répond qui lui sera possible d'avoir ce bilan. Elle ajoute que la « Maison pour Tous » est une association à vocation sociale qui intègre cet espace de vie sociale en phase d'être formalisée sur le quartier de la Montagne. Madame Le Maire précise qu'il s'agit d'un service à la population de la Montagne très plébiscitée et comme toute association qui rend un service sur le territoire, elle ne fait pas de bénéfice.

Madame Le Maire indique les différents projets tels que les jardins familiaux, la conciergerie en cours de finalisation sur le plateau de la Montagne. Elle précise que l'association qui gère la Cabane à Pain a de beaux projets en perspectives pour l'avenir présentés lors d'un bilan avec une programmation que l'association portera sur ce territoire de la Montagne.

En conclusion Madame Le Maire souligne qu'aucune association et notamment celles qui versent des salaires ne seront laissées de côté. En parallèle, un travail avec les associations et les élus est en cours de réalisation.

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

22 - FINANCES - Subventions aux associations LOISIRS 2020

Sur proposition du Bureau municipal et de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

ATTRIBUE les subventions suivantes

LOISIRS	Propositions 2020
OMIL (<i>A fait l'objet d'une délib . en 02/2020</i>)	23 300,00 €
A.C.C.A. Inzinzac-Lochrist	242,50 €
Piégeage de ragondins	1 000,00 €
Société de Pêche APPMA du Pays de Lorient	100,00 €
Loisirs et animation de Penquesten	50,00 €
Comité des fêtes PENQUESTEN	730,00 €
Comité des fêtes INZINZAC	880,00 €
Comité de jumelage	730,00 €
Randonneurs	150,00 €
TOTAL	27 182,50 €

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

23 - FINANCES - Subventions aux associations PATRIOTIQUES 2020

Sur proposition du Bureau municipal et de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

ATTRIBUE la subvention suivante

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	Propositions 2020
FNACA	125,00 €
TOTAL	125,00 €

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

24 - FINANCES - Subventions aux associations SPORTIVES 2020

Sur proposition du Bureau municipal et de la Commission n°2 du 08/06/2020 le Conseil municipal :

ATTRIBUE les subventions suivantes

SPORTIVES	Propositions 2020
US Montagnarde	10 250,00 €
Fleur d'Ajondc	1 400,00 €
Hennebont triathlon	100,00 €
AS Penquesten	500,00 €
C.L.P.I. canoë-kayak	7 000,00 €
U.C.L.H.	200,00 €
U.C.L.H. Tour du Morbihan	300,00 €
Hand Ball Hennebont – Inzinzac	825,00 €
Hand Ball HI subv.excep.montée nationale	1 500,00 €
Hand Ball - Aide à la création poste technique	750,00 €
La Pétanque Lochristoise	125,00 €
Dynamic gym	175,00 €
Tennis Club du Blavet	75,00 €
Zinzag Rederien	150,00 €
TOTAL	23 350,00 €

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 3 Abstentions)

